

LE JOUR, 1948
01 OCTOBRE 1948

A PROPOS DES CONVERSATIONS LIBANO-SYRIENNES EN COURS

Sur le plan monétaire, la Syrie approche, en ce qui la concerne, de la solution logique. Qu'elle ait jugé bon de traîner huit mois avant d'y arriver, c'est son affaire. Qu'elle ait estimé devoir laisser courir l'expérience et discuter encore, c'est son droit et nous nous garderons de le contester. Nous nous bornerons à regretter que les sentiments amicaux du Liban pour la Syrie et son éclatante bonne foi n'aient pas été reconnus, dès le début, comme ils méritaient l'être.

Nous n'avons jamais voulu et cherché ici que le bien commun ; et on nous accordera que nous avons mis de bout en bout, dans l'aventure, tout ce qu'on pouvait y mettre de raison, de bonne humeur, de patience, d'esprit fraternel enfin. L'événement, grâce au ciel, ne nous a pas donné tort ; et nous avons toujours attendu l'heure de l'évidence.

Maintenant, il s'agit que la mise en ordre des relations économiques et monétaires libano-syriennes fasse l'objet, de part et d'autre des réflexions les plus mûres.

Pour nous-mêmes, et pour nos amis syriens, nous craignons, malgré la longue attente, les accords que l'expérience ne ratifie pas ; nous redoutons que des matières extrêmement complexes ne soient abordées et considérées que superficiellement.

De toute façon, il faudra que nous distinguions, les uns et les autres, entre un inventaire et des projets d'avenir, entre le bilan actuel de chacun des deux pays et un régime futur, entre ce qui existe et ce qui sera. Ainsi les francs garantis qui sont la couverture de notre monnaie, il nous paraît naturel, dans toutes les éventualités, de les utiliser à notre convenance, sans difficultés et sans entraves. C'est à nous de substituer, si nous le voulons, à cette garantie, une autre garantie. C'est à nous seuls de juger de l'utilisation de ces francs. Et les prérogatives de la Syrie, pour ses francs à elle, sont naturellement identiques. Cela ne contredit en rien l'union douanière, et c'est pour nous un droit élémentaire.

Le Libanais qui détient 200 livres en billets (c'est la moyenne par habitant) alors que le Syrien, en ce moment, en tenant compte des millions avancés à la Mira, c'est-à-dire à l'Office syrien des céréales panifiables, n'en détient que 50, le Libanais, disons-nous, qui détient 200 livres remboursables en francs français garantis, doit être laissé libre de reprendre ses francs s'il lui plait, en restituant à l'Institut d'émission ses billets.

Ce qu'il faut craindre, c'est l'inflation. Or, restituer à la Banque des billets contre des francs, c'est le contraire de l'inflation ; c'est de la déflation pure et une protection supplémentaire contre une hausse inconsidérée de l'or. Ces choses ne sont pas dites, ici, pour les techniciens seulement mais pour le peuple qui a l'esprit assez subtil et délié pour les comprendre.

Avant de s'embarquer dans une économie encore plus dirigée que l'économie actuelle (et qui sera moins bien dirigée par l'Etat que par les commerçants eux-mêmes étant donné ce que nous savons des aptitudes des particuliers et des aptitudes de l'Etat), avant de s'embarquer dans une économie encore plus dirigée, il faut se demander au profit de qui et contre qui cette direction de l'économie opérera.

En bref, il nous semble qu'un complément d'étude s'impose en ce qui concerne les relations économiques syro-libanaises, et que l'attente est recommandable jusqu'à ce que la Syrie voie elle-même plus clair dans sa situation monétaire et dans ses projets, et qu'elle puisse apprécier mieux ses intérêts, sans ignorer les nôtres.

A Damas comme à Beyrouth, le comprendra-t-on ?